

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Le plan d'alerte et d'urgence consiste à recenser toutes les personnes de **plus de 60 ans** inapte au travail, les personnes de **plus de 65 ans et plus** ainsi que les adultes handicapés, mais également les personnes isolées géographiquement ou malades ; afin de vous apporter assistance en cas de besoin et/ou de nécessité (*grand froid, canicule, inondations, épidémies, pandémies...*)



Ce registre est tenu d'être mis à jour, chaque année, sur demande de Mme La Préfète.

L'inscription sur ce registre n'est en aucun cas obligatoire.

Chaque renseignement demandé est facultatif, toute modification et toute radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande écrite de votre part.

Si vous souhaitez vous inscrire, vous retrouverez les documents nécessaires en Mairie ou sur le site www.pronleroy.com.

Pour les personnes déjà inscrites, si vos coordonnées ou votre situation ont changé n'hésitez pas à contacter la Mairie pour réactualiser votre dossier.

CONTACTEZ-NOUS !
04.93.98.34.96
www.franceassistance.com

France Assistance

France Assistance
OPÉRATEUR NATIONAL AGRÉÉ DE TELEASSISTANCE

ÊTRE EN SÉCURITÉ PARTOUT

ENFIN UN MÉDAILLON QUI FONCTIONNE À L'EXTÉRIEUR

"PARTOUT, OÙ QUE VOUS SOYEZ EN FRANCE METROPOLITAINE"

UTILISATION SIMPLIFIÉE

50% réduction de coût à l'appel

MADE IN FRANCE

Lundi-Ven 09h-12h30 14h-17h30

12 rue Montauban, 75015 PARIS
contact@franceassistance.com Lun-Ven : 09h-12h30 14h-17h30 WWW.FRANCEASSISTANCE.COM 04.93.98.34.96

Lettre d'infos

Site : www.pronleroy.com

2023
AVRIL

PRONLEROY

PERMANENCES

164 mairiedeprouleroy@gmail.com Tél: 03 44 51 74 03 Mardi 17h à 18h Jeudi 11h à 12h

PERMANENCE des ÉLUS JEUDI 6 AVRIL de 17h à 18h

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS
du MARDI 4 AVRIL
2023
au MARDI 24 OCTOBRE

AFFAIRES SOCIALES PRONLEROY

MERCREDI 26 AVRIL

15000

DISTRIBUTION des Paniers de légumes aux Aînés

À cette occasion un Goûter sera servi



INSCRIPTIONS 2023/2024

Ecole : le SIRS « LES HIRONDELLES »

LA NEUVILLE-ROY

Les enfants nés en 2020 et dont le domicile se situe dans le regroupement scolaire des Hirondelles (La Neuville-Roy, Wacquemoulin, Pronleroy, Légantiers, Montiers) vont pouvoir faire leur rentrée à l'école en **petite section au mois de septembre 2023.**

Pour cela, les parents devront se présenter à la Mairie de leur village avec le livret de famille afin de procéder à l'inscription.

Vous avez jusqu'au 2 avril.

Merci d'envoyer dans le même temps un mail à l'école (ce.0601090J@ac-amiens.fr) signalant que cette démarche a été faite en précisant le nom et le prénom de votre (vos) enfant (s) ainsi que sa date de naissance.

Si vous n'inscrivez pas votre enfant dans le regroupement scolaire, merci d'en informer l'école par mail.

Nous vous enverrons par la suite un mail pour venir visiter l'école, rencontrer les maîtresses et valider l'inscription auprès du directeur. Cette visite aura lieu un samedi matin.

DIVAGATION DE CHIENS INTERDITE

RAPPEL de la Loi sur : **LA DIVAGATION DES CHIENS**

Article 1 : Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant **la période du 15 avril au 30 juin.**

Article 2. Tout contrevenant au présent arrêté sera passible des peines de l'article II de la loi du 3 mai 1844 (C. env., art. R. 228-5 (4^o)).